

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 822**11 août 2004****SOMMAIRE**

Access S.A., Luxembourg	39415	Fondation Kraizberg	39411
Agence Immobilière du Limpertsberg, S.à r.l., Luxembourg	39416	Fortinvestlux S.A., Luxembourg	39443
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg	39430	GBL Finance S.A.H., Luxembourg	39422
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg	39432	Global Mineral Resources Holdings, S.à r.l., Luxembourg	39422
Alternative Leaders Participations S.A., Luxembourg	39423	Global Mineral Resources, S.à r.l., Luxembourg ..	39418
Arnoweb S.A., Luxembourg	39443	Global Mineral Resources, S.à r.l., Luxembourg ..	39418
Assco Europe, S.à r.l., Luxembourg	39445	Great Waters S.A., Luxembourg	39444
Astonia S.A., Luxembourg	39425	Gruppo Coin International S.A., Luxembourg ...	39429
Aythia S.A., Luxembourg	39444	Gruppo Coin International S.A., Luxembourg ...	39429
Benesec S.A., Luxembourg	39418	H.S.F.L. Par S.A., Luxembourg	39415
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	39434	Hayward Finance S.A., Luxembourg	39445
Billard Club Luxembourg, A.s.b.l.	39427	HCFocus, Human Capital Focus, S.à r.l., Contern	39415
Borga S.A.H., Luxembourg	39426	Helpack S.A.H., Luxembourg	39443
Bougainvilliers Investments S.A., Luxembourg ...	39443	HVB Alternative Management Lux. S.A., Luxembourg	39422
Breskens Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	39450	HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxembourg	39410
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	39419	IMX S.A., Luxembourg	39445
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	39421	INTERCULTURES, Compagnie Internationale de Cultures S.A.H., Luxembourg	39456
Caravela Fund, Sicav, Luxembourg	39448	International Commercial Management S.A., Luxembourg	39456
Central Film Productions Group S.A., Luxembourg	39421	International Fiduciary Trust S.A., Luxembourg ..	39414
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Luxembourg	39425	Isrop Participations S.A., Luxembourg	39421
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Luxembourg	39427	Isrop Participations S.A., Luxembourg	39421
Cortina, S.à r.l., Luxembourg	39424	(La) Jumas S.A.H., Luxembourg	39434
DaimlerChrysler Luxembourg Finanz S.A., Luxembourg	39428	Kalogeros S.A.	39426
DaimlerChrysler Luxembourg Finanzholding S.A., Luxembourg	39411	Len Holding S.A., Strassen	39447
DB International Finance S.A.H., Luxembourg ..	39427	Linster Bureautique, S.à r.l., Luxembourg	39425
Dinan S.A.H., Luxembourg	39426	Livingstone S.A., Luxembourg	39421
Europe Galaxie S.A., Luxembourg	39447	M.P.M. International S.A., Luxembourg	39448
Eurotouristic S.A., Luxembourg	39447	Medalux Holding S.A., Luxembourg	39446
F.O.R. International, S.à r.l., Luxembourg	39455	Mozart S.A., Luxembourg	39418
Fan S.A., Luxembourg	39444	Nautic Shipping, S.à r.l., Luxembourg	39429
		Network International S.A., Luxembourg	39423
		New Line, S.à r.l., Luxembourg	39424
		Nord Europe Life Luxembourg S.A., Luxembourg	39427
		Norpa Holding S.A.	39424
		Padeco Invest S.A., Luxembourg	39446

PanEuropean (Switzerland), S.à r.l., Luxembourg	39432	Triple A Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	.. 39428
Peace of Cake, GmbH, Luxembourg	39428	Triple A Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	.. 39428
Profiltech S.A., Luxembourg	39429	Urania Holding S.A., Luxembourg 39426
Profiltech S.A., Luxembourg	39429	Vanypeco Consulting, S.à r.l., Luxembourg 39425
Rochester Holding S.A., Luxembourg	39424	Versum International S.A., Luxembourg 39427
SAM Sustainability Sicav, Luxembourg	39423	Visual Impact S.A., Luxembourg 39446
Sagos S.A., Luxembourg	39448	Vitrilux Holding S.A., Luxembourg 39446
Socfinasia S.A.H., Luxembourg	39411	Vulpin S.A., Luxembourg 39412
Solimo S.A., Luxembourg	39448	Wepe Trading, G.m.b.H., Beaufort 39410
Sunningdale Properties II S.A.	39428	Wepe Trading, G.m.b.H., Beaufort 39410
Synetics S.A., Goetzingen	39447	Wood Investment S.A., Luxembourg 39422
Thesaurus S.A., Luxembourg	39449	Zimmer Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg 39434
TMF Sicav, Luxembourg	39424		

WEPE TRADING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 4, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 98.169.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902229.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

WEPE TRADING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6311 Beaufort, 4, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 98.169.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902228.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 3rd May 2004

It has been decided:

- to ratify the co-option of Messrs Gerhard Biasi and Alex Gruber in replacement of Messrs Alexander Schweikhardt and Rudolf Nemetschke.

- to re-elect Messrs Gerhard Biasi, Alex Gruber, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio and André Schmit as Directors and KPMG AUDIT as Authorised Independent Auditor for the ensuing year.

**Suit la traduction française de l'extrait des résolutions prises
par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2004**

Il a été décidé:

- de ratifier la cooptation de Messieurs Gerhard Biasi et Alex Gruber en remplacement de Messieurs Alexander Schweikhardt et Rudolf Nemetschke.

- de réélire Messieurs Gerhard Biasi, Alex Gruber, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio et André Schmit en tant qu'Administrateurs et KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une nouvelle année.

Certifié conforme et sincère

Pour HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048614.3/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOCFINASIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 10.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048314.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 9.221.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004 a pris connaissance de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Karl Reinert et Jean Meyer.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Olaf van Remmen, avec adresse professionnelle au 60, avenue du Péage, B-1200 Bruxelles et Monsieur Gerhard Roth, avec adresse professionnelle au 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Ensuite, le mandat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Ulrich Tüchter a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin, le mandat du Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A.

E. Bruin

Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048647.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FONDATION KRAIZBIERG, Etablissement d'utilité publique.**BUDGET 2004***Dépenses*

<i>Départements</i>	<i>Frais de personnel</i>	<i>Matériel et fournitures et frais d'entretien</i>	<i>Total</i>
Administration Centrale et Overhead	1.011.975,73	134.759,50	1.146.735,23
Ecole.....	1.090.041,57	258.014,07	1.348.055,64
Foyers et autres services.....	6.210.928,61	1.336.323,02	7.547.251,63
Total dépenses prévisionnelles 2004.....	8.312.945,91	1.729.096,59	10.042.042,50

Recettes

<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
Intervention de l'Etat	8.762.915,68
Participation des usagers et tiers payants	1.139.789,00
Divers.....	224.068,00
Total recettes prévisionnelles 2004	10.126.772,68

Dudelange, le 13 mai 2004.

Certifié sincère

B. Berg

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05613. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048775.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

VULPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 101.236.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff,

ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: VULPIN S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin en 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- | | |
|--|-----|
| - La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 499 |
| - Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action | 1 |

Total: cinq cents actions	500
-------------------------------------	-----

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept mille cent euros (EUR 7.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff;
- b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard;
- c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2004, vol. 898, fol. 44, case 3.– Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2004.

F. Kessler.

(048402.3/219/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.340.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 avril 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

S'est réuni à 10.00 heures du matin, le Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Sont présents à la réunion:

1. Monsieur Dominique Dubray, expert comptable, demeurant 202, quai de Clichy, à F-92110 Clichy

2. Monsieur Jean Pierre Gentili, expert comptable, demeurant 202, quai de Clichy, à F-92110 Clichy

Est excusé Monsieur Bernard Coubret, Administrateur de sociétés, demeurant L-2141 Luxembourg, 44, avenue Mayrisch.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Décision de fixer le siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Divers.

Monsieur Dominique Dubray expose l'ordre du jour, suite à quoi les administrateurs procèdent au vote et adoptent la résolution suivante:

Résolution unique

Les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de fixer le siège social de la société au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et de signer à cet effet une convention de domiciliation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

D. Dubray / J.P. Gentili.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048913.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2004

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilans et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 30 novembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 63.150,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période du 13 octobre 2003 au 30 novembre 2003.
5. L'Assemblée ratifie les résolutions suivantes prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 octobre 2003:
 - Acceptation de la démission de COSAFIN S.A., de Monsieur Jean Quintus, et de M. Koen Lozie de leur poste d'administrateur, et décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat au 13 octobre 2003;
 - Nomination de Monsieur Christophe Antinori, de Monsieur Christian Buhlmann, et de Monsieur Filip Servranckx, en remplacement des administrateurs démissionnaires;
 - Acceptation de la démission de FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes, et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat au 13 octobre 2003;
 - Nomination de Monsieur Richard Gauthrot en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;
 - Transfert du siège social de la Société du 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
6. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Christophe Antinori, de Monsieur Christian Buhlmann et de Monsieur Filip Servranckx.
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.
7. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Richard Gauthrot.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02596. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048876.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

HCFOCUS, HUMAN CAPITAL FOCUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 40, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.770.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(047537.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

ACCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 84.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(047779.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

AGENCE IMMOBILIERE DU LIMPERSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 36, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 101.167.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Denise Trausch, agent immobilier, née le 1^{er} janvier 1957, à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 36 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.2., 7, 8 et 11, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente, la location et la gérance d'immeubles, ainsi que la promotion et la gestion de patrimoines immobiliers.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société aura la dénomination: AGENCE IMMOBILIERE DU LIMPERSBERG.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social**6.1. Capital souscrit**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUR (12.500,- Euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125 Euros) chacune.

6.2. Modification du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

6.3. Droits attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession des parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Administration

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut valablement prendre des décisions par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. De telles approbations peuvent être données sur un ou plusieurs documents séparés.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres, un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par un gérant.

Art. 10. Responsabilité du gérant

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 11. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 12. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 13. Inventaire

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Réserves

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 15. Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit</i>	<i>% de capital social</i>
Denise Trausch	100	12.500 Euros	100%
Total	100	12.500 Euros	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

Décision de l'Associé Unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Denise Trausch, agent immobilier, née le 1^{er} janvier 1957 à Luxembourg, demeurant à L-1913 Luxembourg, 36, rue Léandre Lacroix.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1913 Luxembourg, 36, rue Léandre Lacroix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date d'en-tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Trausch, M. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 33, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(047022.3/220/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

GLOBAL MINERAL RESOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.873.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(047745.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

GLOBAL MINERAL RESOURCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 85.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(047746.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

BENESEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

MOZART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.745.

M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente que par un acte reçu par lui en date du 14 avril 2004, a été documenté le projet de fusion entre BENESEC S.A. et MOZART S.A. par voie d'absorption de la première par la deuxième.

Aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de MOZART S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée dans le délai d'un mois après le 7 mai 2004, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 480 du 7 mai 2004, la fusion se trouve réalisée au 7 juin 2004 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la disparition de la société absorbée BENESEC S.A.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048850.3/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

In the year two thousand and four, on the second day of June.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to whom remains the present deed,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the notary Gérard Lecuit residing then in Hesperange, of October 15, 2002, published in the Mémorial C, n°1705 of November 28, 2002, page 81.803, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number B-89.590. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the notary Gérard Lecuit of May 23, 2003, published in the Mémorial C, N° 804 of July 31, 2003.

The meeting is declared open at 4.30 p.m. with M^e Laurent Schummer, attorney at law, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Maggy Strauss, private employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B-Nothomb (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To amend the statutory date of the annual general meeting of the shareholders of the Company and consequently to amend article 22 of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation and with the consent of the Managers, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to modify the statutory date of the annual general meeting of the Company to set the latter date on May 25 and resolved that this new statutory date shall apply for the first time to the holding of the annual general meeting which will approve the annual accounts of the Company for the year ended on December 31, 2004. The annual general meeting which will approve the annual accounts of the Company for the year ended on December 31, 2003 shall exceptionally be held on June 2, 2004 at 3:00 p.m.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting resolved to amend article 22 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«Art. 22. Annual General Meeting

The annual general meeting of shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on May 25, at 3:00 pm.

If such day is a public holiday, Saturday or Sunday, the meeting will be held on the next following business day.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever in relation with the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, n° 1705 du 28 novembre 2002 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.590. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 804 le 31 juillet 2003.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Laurent Schummer, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société et, par conséquent, modification de l'article 22 des statuts.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et avec le consentement des associés-commandités gérants, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société et d'établir cette date le 25 mai et a décidé que cette nouvelle date statutaire sera d'application pour la première fois pour la tenue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004. L'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 aura exceptionnellement lieu le 2 juin 2004 à 15.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 22 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 22. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 25 mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé L. Schummer, M. Strauss, B. Tassigny, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(047162.3/220/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,**Société en Commandite par Actions.**Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(047164.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

ISROP PARTICIPATIONS, Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 21.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03033, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISROP PARTICIPATIONS

Signature

(049062.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ISROP PARTICIPATIONS, Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 21.207.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 17 mai 2004*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs du Baron Benjamin de Rothschild, de MM. John Alexander, Claude Messulam et Daniel Trèves pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société PricewaterhouseCoopers S.A., Genève, pour l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISROP PARTICIPATIONS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR03031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049063.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CENTRAL FILM PRODUCTIONS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

LIVINGSTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.260.

M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente que par un acte reçu par lui en date du 14 avril 2004 a été documenté le projet de fusion entre CENTRAL FILM PRODUCTIONS GROUP S.A. et LIVINGSTONE S.A. par voie d'absorption de la première par la deuxième.

Aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de LIVINGSTONE S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée dans le délai d'un mois après le 7 mai 2004, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 480 du 7 mai 2004, la fusion se trouve réalisée au 7 juin 2004 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la disparition de la société absorbée CENTRAL FILM PRODUCTIONS GROUP S.A.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048857.3/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GBL FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 18.507.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GBL FINANCE, S.A. Holding

Signature

(047704.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COLIBRI FINANCES, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(047747.3/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

HVB ALTERNATIVE MANAGEMENT LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(047802.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

WOOD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.425.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2004

La réunion du Conseil d'Administration s'est tenue en date du 12 mai 2004 au siège de la société à 10.00 heures du matin.

Sont présents à la réunion:

1. Monsieur Jacky Michel Petitot, avocat, demeurant 21, rue des Francs-Bourgeois à F-67000 Strasbourg
2. Monsieur Jean Sébastien Minetti, Directeur de société, demeurant 21, rue du Fort à F-57970 Basse-Ham.

Est excusé: Monsieur Bernard Coubret, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Décision de fixer le siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
2. Divers.

Monsieur l'administrateur Jacky Michel Petitot, prénommé, a exposé l'ordre du jour, suite à quoi les administrateurs ont procédé au vote et ont adopté la résolution suivante:

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de fixer le siège social de la société au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Plus rien n'étant à inventorier, la séance est levée à 10.15 heures.

J. M. Petitot / J. S. Minetti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048911.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 81.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(047803.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

SAM SUSTAINABILITY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 71.870.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAM SUSTAINABILITY SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048141.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

NETWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.076.

RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mai 2002 que:
la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2001; et le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

- Monsieur Bruno Beernaerts a été nommé administrateur de type A en remplacement de Monsieur Philippe Pedrini, démissionnaire;

- Monsieur David de Marco et Monsieur Alain Lam ont été nommés administrateurs de type B, en remplacement de Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz démissionnaires.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 mai 2002 que:
la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002; et le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

- Monsieur Bruno Beernaerts a été nommé administrateur de type A en remplacement de Monsieur Philippe Pedrini, démissionnaire;

- Monsieur David de Marco et Monsieur Alain Lam ont été nommés administrateurs de type B, en remplacement Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048726.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TMF SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme

Signatures

(048143.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

ROCHESTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.442.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048710.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

NEW LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 32.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048713.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CORTINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 10.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048720.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.241.

Le contrat de domiciliation entre NORDEA BANK S.A. (l'agent domiciliaire), dont le siège social est situé 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, et la société anonyme NORPA HOLDING S.A. (société domiciliée), dont le siège est situé 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, a été terminé.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société NORPA HOLDING S.A.

NORDEA BANK S.A.

L'agent domiciliaire

J. van der Molen / J. Ebel

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048936.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LINSTER BUREAUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.631.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

(048723.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ASTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 97.330.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048743.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 78.908.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048760.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

VANYPECO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 56.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2004

Madame Kinnen Sophie, née le 11 juin 1968 à Differdange, demeurant à L-4698 Lasauvage, 122, rue Principale, déclare son intention de vendre 499 parts sociales de la société à Monsieur Smith Michael Joseph, né le 14 mai 1965 à Londres, demeurant à E143NG-Docklands/London, 23, Castilia Square. Madame Florentin Nadège Yela, née le 15 octobre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg, déclare son intention de vendre 1 part sociale de la société à Monsieur Smith Michael Joseph, né le 14 mai 1965 à Londres, demeurant à E143NG-Docklands/London, 23, Castilia Square.

L'Assemblée décidait à l'unanimité d'accepter ces transferts de parts sociales.

La répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

Monsieur Smith Michael Joseph.....	500 parts
Total.....	500 parts

L'assemblée décidait à l'unanimité de transférer le siège social de la société avec effet immédiat d'anciennement 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg à maintenant 19, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

L'assemblée décidait à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Florentin Nadège Yela de sa fonction de gérante technique de la société et de Madame Kinnen Sophie de sa fonction de gérante administrative de la société et leur donnait pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décidait à l'unanimité de nommer nouveau gérant: M. Smith Michael Joseph, directeur de sociétés, né le 14 mai 1965 à Londres, demeurant à E143NG-Docklands/London, 23, Castilia Square.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

VANYPECO CONSULTING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049182.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DINAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.837.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048717.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BORGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.834.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04080, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048751.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

URANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.879.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04061, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048754.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

KALOGEROS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.255.

—
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 19 février 2001 entre:

Société domiciliée: KALOGEROS S.A.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RCS Luxembourg: B 35.255

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RCS Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 3 mars 2004.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049067.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DB INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.911.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048755.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.908.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048761.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

VERSUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.887.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048763.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**BILLARD CLUB LUXEMBOURG, Association sans but lucratif,
(anc. BILLARD CLUB LAMPERTSBIERG, A.s.b.l.).**

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres tenue en date du 17 février 2004

L'Assemblée décide de changer la dénomination en BILLARD CLUB LUXEMBOURG.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Le Secrétaire / Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049258.3/3842/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. COLBERT LIFE LUXEMBOURG).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 59.361.

—
Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 12 mars 2004 que le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

62, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049163.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.197.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de dénoncer avec effet à la date de la présente lettre, le siège social de la société sous rubrique.

Le 15 juin 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049260.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

H. R. Luxemburg B 45.199.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, am 11. Juni 2004, Ref: LSO-AR03428, wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 18. Juni 2004.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2004.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A.

E. Bruin

Fondé de Pouvoir

(048684.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PEACE OF CAKE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049008.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

TRIPLE A CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2-4, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 74.601.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 juin 2004.

Signature.

(049050.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

TRIPLE A CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2-4, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 74.601.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 juin 2004.

Signature.

(049051.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(048728.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Signature.

(048733.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GRUPPO COIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.508.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049032.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GRUPPO COIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.508.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Sont nommés Administrateurs, leurs mandats expirants lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2005:

- Madame Fernanda Pelati, administrateur de sociétés, demeurant au 17, via Terraglio, 30174 Mestre (Venise), Italie, Président.

- Monsieur Piero Coin, administrateur de sociétés, demeurant au 17, via Terraglio, 30174 Mestre (Venise), Italie, Vice-Président.

- Madame Martha Coin, administrateur de sociétés, demeurant au 17, via Terraglio, 30174 Mestre (Venise), Italie.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 janvier 2005:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049039.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

NAUTIC SHIPPING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.468.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049020.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.715.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRINVEST EUROPE S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié du 20 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 19 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 27 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 12 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Aimé, directeur financier, demeurant 4, chemin de l'Azur CH-1090 La Croix Sur Lutry (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Réduction du capital par apurement des pertes reportées à concurrence de 237.893,52 EUR de telle sorte à ramener la capital social à 10.000,- EUR représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Division du nombre des actions par 100 et introduction d'une valeur nominale de 100,- EUR par action de telle sorte à ramener le capital social à 10.000,- EUR représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

3. Augmentation de capital d'un montant de 990.000,- euros par un apport en nature (imputation de compte courant) libérés de la manière suivante:

- 490.000,- EUR pour la société EUCELIA INVESTMENTS S.A., donnant droit à 4.900 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la société AGRINVEST EUROPE S.A.

- 500.000,- EUR pour la société COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE société anonyme de droit belge, ayant son siège social Rue du Bois Sauvage, n°17 B-1000 Bruxelles - Belgique, immatriculée au Registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 273 326, donnant droit à 5.000 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune de la société AGRINVEST EUROPE S.A.

4. Constatation de la démission des administrateurs suivants, pour lesquels les actionnaires donnent bonne et valable décharge de leur mandat d'administrateur exercé jusqu'à ce jour:

Madame Despina Pagonas, demeurant 51, avenue Hector Otto MC-98000 Monaco et Madame Annick Ducros, demeurant Le Village, CH-1195 Bursinel - Suisse.

5. Création de deux catégories d'administrateur, à savoir les catégories A & B.

6. Sont nommés administrateur de catégorie A, les deux administrateurs restant, à savoir:

- Monsieur Michel Ducros, demeurant Le Village, CH-1195 Bursinel - Suisse.

- Monsieur Dominique Aimé, demeurant 4, chemin de l'Azur CH-1090 La Croix Sur Lutry - Suisse.

Sont nommés administrateur de catégorie B, deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Guy Paquot, président de société, né le 10 mai 1941 à Liège (Belgique), demeurant Rue Cornélis n°1 B-1310 La Hulpe - Belgique.

- Monsieur Vincent Doumier, administrateur-délégué de société, né le 2 septembre 1955 à Uccle (Belgique), demeurant Avenue des Statutaires n°127 B-1180 Bruxelles - Belgique

La société se trouvera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amenées le conseil d'administration à proposer les points repris à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (237.893,52 EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à dix mille euros (10.000,- EUR) pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres d'un montant de deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (237.893,52 EUR).

Preuve de l'existence de ces pertes cumulées a été rapportée au notaire instrumentant sur base des comptes annuels révisés au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer les dix mille (10.000) actions existantes sans valeur nominale actuelle en cent (100) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de les attribuer à EUCELIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (990.000,- EUR) pour le porter de dix mille euros (10.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

- EUCELIA INVESTMENTS S.A., précitée,

ici représentée par Monsieur Dominique Aimé, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 mai 2004,

laquelle déclare souscrire quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par EUCELIA INVESTMENTS S.A. à l'encontre de la société, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490.000,- EUR);

- COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 17 rue du Bois Sauvage (immatriculée au registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 273.326),

ici représentée par Monsieur Dominique Aimé, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 mai 2004,

laquelle déclare souscrire cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE à l'encontre de la société, d'un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR).

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 19 mai 2004, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 9.900 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune.»

Les prédites procurations et ledit rapport resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs Madame Despina Pagonas et Madame Annick Ducros et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs de la société pour un mandat qui se terminera en 2005, lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004:

- Monsieur Guy Paquot, président de société, né le 10 mai 1941 à Liège (Belgique), demeurant à B-1310 La Hulpe, rue Cornélis, 1.

- Monsieur Vincent Doumier, administrateur-délégué de société, né le 2 septembre 1955 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue des Statutaires, 127.

Septième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir les catégories A & B et de modifier l'article 6 et le dernier alinéa de l'article 7 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateurs A et administrateurs B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée».

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouvera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil».

Huitième résolution

L'assemblée décide que les administrateurs suivants seront les administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Michel Ducros, industriel, demeurant à CH-1195 Bursinel, Le Village, né à Kehl (Allemagne) le 11 mai 1949.

- Monsieur Dominique Aimé, Directeur Financier, demeurant à CH-1090 La Croix Sur Lutry, 4, chemin de l'Azur, né à Paris (France), le 11 novembre 1957,

et que les administrateurs suivants seront les administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Guy Paquot, président de société, né le 10 mai 1941 à Liège (Belgique), demeurant à B-1310 La Hulpe, rue Cornélis, 1.

- Monsieur Vincent Doumier, administrateur-délégué de société, né le 2 septembre 1955 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue des Statutaires, 127.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ treize mille trois cents euros (13.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Aimé, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2004, vol. 143S, fol. 71, case 6. – Reçu 9.900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

G. Lecuit.

(047159.3/220/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

G. Lecuit

Notaire

(047161.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.463.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the seventh of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Xenia Kotoula, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of THE PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a Partnership duly incorporated under the laws of England and Wales and registered at the Registrar of Companies in England and Wales under number LP8185, with its principal place of business at 166 Sloane Street, London SW1X 9QF,

by virtue of a proxy given on June 2nd, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., having its principal office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 2nd, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 815 of August 6th, 2003;

- that the capital of the corporation PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25,- EUR) each, fully paid;

- that PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, as sole owner of the shares has decided to dissolve the company PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, being sole owner of the shares and liquidator of PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

On request of the sole shareholder of the company PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., the undersigned notary proceeds to the cancellation of the company's shares' register.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendvier, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Xenia Kotoula, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

handelnd im Namen und für die Gesellschaft THE PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, eine Partnership gegründet nach Recht von England und Wales, registriert im Registrar of Companies in England und Wales mit Nummer LP8185, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London SW1XY9QF, London,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 2. Juni 2004.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die vorgenannte Komparentin, vertreten wie angegeben, hat den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, gegründet wurde laut Urkunde des unterzeichneten Notars vom 2. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 815 vom 6. August 2003;

- Dass das Gesellschaftskapital von PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l. festgesetzt ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), vollständig eingezahlt;

- Dass alle Anteile in der Hand von der Komparentin, PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, vertreten wie angegeben, vereinigt sind und dass sie als einziger Gesellschafter ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l. vornehmen möchte, da die Gesellschaft keinerlei Aktivität hat;

- Dass die Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd als Liquidator und alleinige Gesellschafterin, Folgendes bestätigt:

- dass die bekannte Passiva der Gesellschaft entweder bezahlt oder zurückgestellt worden sind,

- dass sie sich ausdrücklich verpflichtet, alle noch eventuell bestehenden respektiv am heutigen Tage noch unbekannt Passiva der Gesellschaft zu übernehmen;

- dass sie die gesamte Aktiva der Gesellschaft übernommen hat,

und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l. abgeschlossen ist.

Die Komparentin, vertreten wie angegeben, erteilt den Geschäftsführern der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, aufbewahrt.

Auf Anfrage des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft PanEuropean (SWITZERLAND), S.à r.l., annulliert der unterzeichnete Notar das Anteilsregister der Gesellschaft.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, gesehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: X. Kotoula, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, vol. 143S, fol. 86, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Juni 2004.

G. Lecuit.

(049037.3/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.851.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 16 avril 2004
à 11.00 heures à Luxembourg, au 23 avenue de la Porte-Neuve*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs sortants:

- Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes sortant:

- Monsieur Noël Didier

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048275.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 27 mai 2003 à 10.00 heures à Luxembourg au 23 avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes Monsieur Bernard Ewen, pour un terme qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048276.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.255.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

ZIMMER AG, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Switzerland, with registered address at Sulzer-Allee 8, 8404 Winterthur, Switzerland,

here represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

by virtue of a proxy given at Winterthur, on May 26, 2004.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may in particular act as general partner («actionnaire commandité») of one or several sociétés en commandite par actions incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of hundred euro (100.- EUR) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Board of Managers, Statutory auditors

Art. 9. Manager(s)

The Company will be managed and administered by one (1) manager or several managers which, if their number is three and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Board of Managers

The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers

Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any single Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May at 11 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits**Art. 21. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
ZIMMER AG	12,500	125	12,500
Total:	12,500	125	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited duration:

Mr Patrick Lorenzato, private employee, with professional address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

2. The registered office shall be at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ZIMMER AG, une société anonyme régie par le droit suisse, ayant son siège social à Sulzer-Allee 8, 8404 Winterthur, Suisse,

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg

en vertu de d'une procuration donnée le 26 mai 2004, à Winterthur,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du /des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du /des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Au cas où le/les Gérants ou le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut en particulier agir en tant qu'actionnaire commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de Gérance, Commissaires aux comptes**Art. 9. Gérant(s)**

La Société est gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants qui, pour autant que leur nombre est égal ou supérieur à trois, peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après le/les «Gérant(s)»),

Le/les Gérant(s) sera/seront nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance

Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne

sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant unique, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérants ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérants ou le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le/les Gérants ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le/les Gérants ou le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le/les Gérants ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le/les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
ZIMMER AG	12.500	125	12.500
Total:	12.500	125	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période illimitée:

Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

2. Le siège social est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, vol. 143S, fol. 89, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

G. Lecuit.

(048894.3/220/522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

HELPACK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.190.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2004 à 14.00 heures à Luxembourg
Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048277.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.370.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme

C. Speecke / K. van Baren

Administrateur / Administrateur

(048697.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 86.841.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 18 mai 2004

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048282.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR05133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARNOWEB S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048907.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(048916.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

FAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.642.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAN S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(048920.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AYTHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 63.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004

Première résolution

L'assemblée a décidé de révoquer les sociétés anonyme TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la société:

- Maître Mario Di Stefano, né le 26 septembre 1960, à Stuttgart, Allemagne, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- Maître Joram Moyal, né le 26 juin 1971 à Kaiserslautern, Allemagne, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- Madame Marie Mittaut, née le 19 mars 1969 à Villerupt, France, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Ils sont nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de révoquer la société TMF LUXEMBOURG S.A. de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de nommer la société EUROPEAN AUDIT S.A., avec siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, enregistrée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro R. C. B 50.956 comme nouveau commissaire aux comptes.

Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 24, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047804.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

IMX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.036.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 17 mai 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:
- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048286.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ASSCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.018.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 17 mai 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:
- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048288.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

HAYWARD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.982.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg,
le 14 juin 2004 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 14 juin 2004 à 9.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour HAYWARD FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048951.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

MEDALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.497.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2004 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour MEDALUX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048941.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

VITRILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.512.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2004 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour VITRILUX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048944.4/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

PADECO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048963.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

VISUAL IMPACT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.351.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mai 2004 à 10.00 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Pour l'exactitude de l'extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047894.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

EUROTOURISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.956.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 14 mai 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048290.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SYNETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.
R. C. Luxembourg B 65.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048966.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

EUROPE GALAXIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.963.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPE GALAXIE S.A. tenue à Luxembourg, le 22 janvier 2004, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.

- décision a été prise d'accorder à Monsieur Pierre Mirailles le pouvoir de représenter la société dans le cadre de l'ouverture d'un compte (auprès de la SOCIETE GENERALE DE BANQUE DE LA GUINEE EQUATORIALE) au nom de la société en Guinée Equatoriale ainsi que dans le cadre de l'opération de ventes de véhicules automobiles dans ce pays.

- décision a été prise de révoquer le Commissaire aux comptes, et ce avec effet immédiat.

- décision a été prise d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux comptes sortant pour la période de son mandat.

- décision a été prise de nommer la société COMCOLUX S.A., siégeant au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux comptes, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048981.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

LEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.705.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 mai 2004.

Signature.

(048985.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SOLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048996.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

CARAVELA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 7, 2004

It is resolved:

- to re-elect Mrs Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente and Messrs Marcos Tavares De Almeida Lagoa and Fernando Fonesca Cristino Coelho as Director for the ensuing year.

**Suit la traduction française de l'extrait des résolutions
prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2004**

Il a été décidé:

- de réélire Madame Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente et Messieurs Marcos Tavares De Almeida Lagoa et Fernando Fonesca Cristino Coelho comme Administrateur pour un nouveau terme d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour CARAVELA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048607.3/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

M.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.702.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 14 mai 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Certifié sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048285.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SAGOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.741.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(048955.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

THESAURUS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.281.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de THESAURUS S.A., (en liquidation), R.C.S. Luxembourg Numéro B 79.281 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 472 du 22 juin 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 14 mai 2004, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reprochés, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Sébastien Coyette, comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048841.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.259.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829859, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829846,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829841, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829836,

- OFFICERS NOMINEES LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 3047123,

all being represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 9th June 2004 (such proxies to be registered together with the present deed),

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates debentures or other instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, share transfers to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one director, the directors constitute a board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. directors may be represented at meetings of the board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any director.

Vis-à-vis third parties the director or each director (in the case of a board of directors) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the director(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the directors.

Art. 8. The director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or by way of general meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th June at 11:00 A.M. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2004.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the director or as the case may be, the board of directors.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year

increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties and the notary, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of subscribed Shares</i>	<i>Subscription Price (in euro)</i>
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	100	2,500
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	100	2,500
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	100	2,500
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	100	2,500
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	100	2,500
Total:	500	12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following persons are named directors (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

<i>Name</i>	<i>Title</i>	<i>Address</i>	<i>Date of birth</i>	<i>Place of birth</i>
Yann Duchesne	Managing Director	43bis, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte-Adresse, France
Julian Huxtable	Director	45, Pall Mall, London SW1Y 5JG, United Kingdom	01.07.70	Beaconsfield, United Kingdom
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2004.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829859,
- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829846,
- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829841,
- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829836,
- OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 3047123,

toutes représentées par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 9 juin 2004 (ces procurations étant enregistrées avec le présent acte).

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRESKENS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance ou autres instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réu-

nion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées générales. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de la constitution de la Société et de se termine au 31 décembre 2004.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de parts sociales souscrites</i>	<i>Prix de souscription (en euro)</i>
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	100	2.500
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	100	2.500
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	100	2.500
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	100	2.500
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	100	2.500
Total:	500	12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>
Yann Duchesne	Managing Director	43bis, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte-Adresse, France
Julian Huxtable	Director	45, Pall Mall, London SW1Y 5JG, Angleterre	01.07.70	Beaconsfield, Angleterre
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 41, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

J. Elvinger.

(048953.3/211/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

F.O.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 67.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(048865.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

INTERCULTURES, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CULTURES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 6.225.

Constituée par acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg et M^e Jean-Pierre-Léon-Georges Bourg, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 1961, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 6 du 24 janvier 1962.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Charles-Joseph Michels, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mars 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 27 du 7 avril 1962 et aux annexes du Moniteur Belge du 30 juin 1965, n° 21377 et 21378.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- le 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 75 du 22 mars 1988;

- le 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 193 du 28 avril 1995;

- le 23 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 443 du 9 septembre 1995.

Statuts modifiés suivant acte passé devant M^e Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg:

- le 24 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 263 du 21 avril 1998;

- le 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 627 du 3 septembre 1998.

Statuts modifiés le 19 octobre 1999, publiés au Mémorial, Recueil c n° 23 du 7 janvier 2000.

Statuts modifiés suivant actes passés devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 17 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 344 du 11 mai 2001;

- le 13 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 908 du 23 octobre 2001;

- le 21 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1184 du 18 décembre 2001;

- le 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 26 du 5 janvier 2002.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2004

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle pour un terme de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010, le mandat de Monsieur Hubert Fabri, Administrateur sortant.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047718.3/850/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

INTERNATIONAL COMMERCIAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.140.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 14 mai 2004*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de la poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social; conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, modifiée par la loi du 7 septembre 1987, concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048292.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
